

Déclaration préalable du SNUipp-FSU Somme

CAPD du 28 août 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SNUipp-FSU tient à rappeler que l'éducation est un sujet bien trop important pour rester au cœur des querelles politiques. Ce n'est pas un changement de ministre que nous demandons, c'est un changement de politique éducative. Même si la situation dans les écoles se détériore moins vite que sous la présidence précédente, elle est loin de s'améliorer : les créations de postes attendues ne sont pas au rendez-vous, les effectifs restent toujours aussi chargés dans les classes, les programmes de 2008 n'ont toujours pas été remplacés, une formation continue choisie et de qualité n'a pas été remise en place, les salaires de nos collègues baissent alors qu'ils sont déjà bas eu égard aux exigences du métier et au niveau de formation exigé. Même l'OCDE le met en avant : les enseignants des écoles de France sont parmi ceux qui travaillent le plus, face au plus grand nombre d'élèves et pour un salaire bien plus faible que la moyenne.

C'est pour cela que le SNUipp-FSU réclame notamment la création rapide du nombre de postes suffisant, l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves (avec des RASED présents, un nombre de remplaçants suffisant, des effectifs moins chargés, ...etc.) , l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des enseignants pour mettre en place une école digne de notre objectif : la réussite de tous les élèves.

Cela ne peut passer que par l'indispensable sortie de la politique d'austérité actuelle qui obère les possibilités d'une réelle évolution de l'Ecole afin qu'elle puisse enfin répondre aux défis du XXI^{ème} siècle.

Au-delà de ces considérations d'ordre général, nous tenons à vous rappeler plusieurs points importants :

- nous vous avons demandé le respect d'une minute de recueillement dans toutes les écoles du département pour commémorer le décès de Fabienne Terral, assassinée le 5 juillet dernier dans son école d'Albi.
- nous vous avons interrogé sur l'utilisation des heures péri-éducatives et leur versement inégalitaire à des conseillers pédagogiques
- nous vous avons demandé une lettre de cadrage pour les collègues (directeurs et enseignants) qui bénéficieront de 25% de décharge supplémentaire pour accueillir un PES à 50% afin que nos collègues soient traités de façon équitable dans toutes les circonscriptions
- quelles seront les modalités d'organisation des deux mercredi après-midi de rattrapage (pont de l'Ascension) : les collègues sur postes fractionnés ou à temps partiel travaillant normalement le vendredi vont devoir venir deux mercredis après-midi alors qu'ils ne sont pas dans la même école (voire même pas à l'école) le mercredi matin
- nous sommes en attente d'une date pour le groupe de travail "direction"

Enfin, nous tenons également à dénoncer à nouveau le sort qui est fait à nos jeunes collègues. En effet, ceux-ci n'auront eu connaissance de leur affectation que quelques jours avant leur première rentrée ce qui les empêche de préparer sereinement leur première année scolaire, les mettant ainsi en difficulté. Les collègues titulaires qui les accueilleront dans les écoles devront donc gérer cette situation délicate (qui dépasse le simple travail en équipe nécessaire) alors que cela ne rentre aucunement dans leurs attributions, surtout que certains n'ont même pas été consultés.